

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE



**ALLOCUTION DE Me KAMARA ADAMA
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION
SOCIALE**

**CEREMONIE DE CELEBRATION DU 40EME
ANNIVERSAIRE DE L'AIDESSS**

Vendredi 06 décembre 2024,
à l'hôtel les Terrasses de BONOUMIN - COCODY

Madame la Représentante de Madame Le Ministre de la Femme, Famille et de l'Enfant ;

Mesdames et Messieurs les représentant des Organismes internationaux ;

Madame la Directrice Générale de la Protection Sociale ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Directeurs Centraux et Chefs de Services ;

Madame la Présidente de l'Association Ivoirienne des Diplômés des Écoles Supérieures de Sécurité Sociale en abrégé AIDESSS ;

Honorables invités ;

Chers Amis de la presse ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est un véritable plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'Association Ivoirienne des Diplômés des Écoles Supérieures de Sécurité Sociale en abrégé AIDESSS, es qualité de Représentant de SEM BEUGRE MAMBE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Je voudrais donc en son nom, vous saluer chaleureusement et vous remercier pour votre présence à cette belle cérémonie.

Je tiens également à remercier plus particulièrement la Présidente de l'AIDESSS, **Madame N'GUESSAN Virginie** et le comité d'organisation pour toutes les diligences accomplies en vue de la tenue de cette rencontre.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Avant tout propos, Je voudrais vous inviter à rendre un hommage appuyé à **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire**, pour l'immense chantier des réformes de la sécurité sociale entamé depuis 2011 et aujourd'hui en forte croissance avec des impacts significatifs sur la vie des populations ivoiriennes.

Depuis que le Président de la République est en fonction, vous les Diplômés des Écoles Supérieures de Sécurité Sociale, qui assurez la gestion au quotidien dans nos Institutions de Prévoyance Sociale, **vous êtes bien placés, pour comparer le passé et le présent.**

Grâce à la forte volonté politique du Chef de l'Etat et à sa grande capacité d'anticipation, nous avons su bâtir au fil du temps, grâce aux réformes courageuses, un système de sécurité sociale pérenne, performant, robuste et viable sur le long terme avec des excédents de gestion générés chaque année.

Les réformes les plus emblématiques concernent la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU), du Régime social des travailleurs Indépendants (RSTI), la Complémentaire des fonctionnaires et agents de l'Etat, l'institution de la prime spéciale de retraite et depuis hier, la création du Fond National de Garantie des Sociétés Mutuelles.

Nos perspectives à court terme portent sur la mise en place de l'assurance chômage, de la retraite logement et de la retraite complémentaire dans le secteur privé.

Ces avancées traduisent non seulement la volonté affirmée du Président de la République de garantir à nos populations et surtout aux femmes, des niveaux toujours élevés de sécurité sociale.

C'est pourquoi je voudrais saluer la pertinence du thème choisi par l'AIDESSS pour célébrer son 40^{ème} anniversaire, à savoir :
« La protection de la maternité en milieu professionnel en Côte d'Ivoire ; enjeux et défis ».

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

La protection de la maternité est un droit fondamental consacré dans de nombreux instruments juridiques internationaux et nationaux.

Dans notre pays, la protection de la maternité était réservée il y a quelques années aux fonctionnaires et agents de l'Etat ainsi qu'aux travailleurs du secteur privé.

Depuis 2019, ce régime de protection de la femme exerçant un emploi formel est étendu aux femmes commerçantes, artisanes, agricultrices, éleveurs ou qui travaillent dans le secteur informel, avec l'instauration du RSTI.

Afin de renforcer davantage la protection de la maternité, Le Gouvernement, sous la Haute autorité du Président de la République, a adopté le mercredi 22 décembre 2021, un décret portant protection des femmes enceintes au travail. Ce décret vise à assurer davantage à la femme, les conditions d'un travail décent, convenablement rémunéré et effectué dans un environnement de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine.

Tous ces résultats sont une réelle source de fierté pour tous nos compatriotes et c'est en grande partie grâce à vous, Cadres supérieurs de sécurité sociale pour vos efforts constants et vos

actions pour le développement de la sécurité sociale en Côte d'Ivoire.

A cet égard, je vous invite à maintenir le cap de l'excellence pour une Côte d'Ivoire davantage solidaire.

Pour ma part, je voudrais apporter ma contribution à la réflexion, en partageant avec vous un certain nombre de perspectives pour lesquelles vos observations sont attendues :

- 1) L'Amélioration du taux de couverture des travailleuses domestiques ;
- 2) L'Adaptation de l'assurance maternité aux besoins réels des femmes ;
- 3) La Création d'une branche assurance maternité dans le secteur public ;
- 4) La Facilitation de l'accès des femmes en situation de grossesse à leurs droits en matière de sécurité sociale.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Nous attendons beaucoup de la causerie débat qui se tiendra après cette magnifique cérémonie. Je reste convaincu que les résultats de cet important évènement seront à la hauteur de nos attentes au regard de la qualité des participants.

Je voudrais une fois de plus rendre hommage à la présidente de votre Association « l'AIDESSS » à œuvrer pour une association qui participe à la vie de la sécurité sociale dans notre pays.

Joyeux 40^{ème} anniversaire à l'AIDESSS.

Je vous remercie de votre aimable attention.